

Compte-rendu succinct du conseil municipal du 1ER SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 21 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du jeudi 21 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

RESSOURCES HUMAINES

1- APPROBATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ET ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE JARD SUR MER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le nouvel organigramme des services administratifs.

FINANCES

2- INSTITUTION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** que la location d'un meublé de tourisme est soumise à une déclaration préalable, soumise à un enregistrement auprès de la Commune ;
- **DECIDE** que la déclaration doit comprendre les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-4 du code du Tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant ;
- **VALIDE** le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations ;
- **DECIDE** de mettre en place un téléservice permettant d'effectuer la déclaration ;
- **DECIDE** d'appliquer ces dispositions à l'ensemble du territoire de la Commune.

3- REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE – FONDS DE RECONQUETE DES CENTRES VILLES DES VILLES MOYENNES ET DES CENTRES BOURGS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **SOLLICITE** auprès de la Région des Pays de la Loire l'octroi d'une somme de 200 000 € au titre du « Fonds régional reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs » ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document à intervenir.

FONCIER

4- ZAC ILE PERDUE – VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AL 693

Le Conseil Municipal décide de retirer ce sujet à l'ordre du jour.

VENDEE EAU

5- CONVENTION RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN POTEAU A INCENDIE RUE DE LA PERPOISE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec Vendée Eau la convention correspondante.

Madame le Maire lève la séance à 21h38.